

Jérôme Blanc, Univ. de Lyon, Sciences Po Lyon, TRIANGLE, UMR 5206 du CNRS.  
Email : [jerome.blanc@sciencespo-lyon.fr](mailto:jerome.blanc@sciencespo-lyon.fr)

Colloque « Institutionnalismes monétaires francophones : bilan, perspectives et regards internationaux », Lyon, Sciences Po Lyon, 1-2-3 juin 2016.

## **Monnaie, communauté : la communauté comme construction monétaire**

### **Résumé**

Ce texte entend examiner les rapports entre monnaie et communauté et, en particulier, examiner en quoi la construction de la communauté de nourrit de la monnaie. Pour cela, il croise une réflexion conceptuelle et un appui sur des dispositifs monétaires particuliers : les monnaies associatives, telles qu'elles ont émergé depuis les années 1980 et dont on trouve aujourd'hui des manifestations diverses en France comme ailleurs.

Après avoir resitué la dynamique de ces monnaies associatives (1), on interrogera les raisons pour lesquelles des collectifs locaux créent des monnaies : on identifiera pour cela trois finalités : au-delà d'une finalité non monétaire d'une autre de nature monétaire, on mettra l'accent sur la finalité communautaire, qui lie monnaie et communauté en renversant la conception dominante : ici, la monnaie engendre la communauté (2). Dans les monnaies associatives, cette construction communautaire est en particulier fondée sur des formes de proximité (3). On élargira alors la réflexion à la monnaie en général en empruntant le cadre institutionnaliste. Bien que celui-ci ait de longue date considéré la communauté de paiement, il reste à construire une analyse de la construction communautaire par la monnaie, autrement dit, de la construction de la communauté monétaire (4).

Jérôme Blanc, Univ. de Lyon, Sciences Po Lyon, TRIANGLE, UMR 5206 du CNRS.  
Email : [jerome.blanc@sciencespo-lyon.fr](mailto:jerome.blanc@sciencespo-lyon.fr)

Colloque « Institutionnalismes monétaires francophones : bilan, perspectives et regards internationaux », Lyon, Sciences Po Lyon, 1-2-3 juin 2016.

## **Monnaie, communauté : la communauté comme construction monétaire**

\* *Chantier en cours, circulation restreinte* \*

La plupart des économistes monétaires concentrent leurs travaux sur les fonctions de la monnaie, sur les règles d'émission dans un régime hiérarchisé articulant une banque centrale et des banques commerciales, et sur les questions de dynamique économique ou de stabilité monétaire et financière. Certains d'entre eux partent du postulat que la monnaie est associée à un Etat et que, en temps normal, rien ne sépare ces deux termes (chartalistes, post-keynesiens). D'autres font le postulat que les individus rationnels choisissent la monnaie parmi une série d'actifs en concurrence dont la variété est limitée par des restrictions légales (post-walrasiens, théories financières de la monnaie)<sup>1</sup>. Dans ces deux cas, la communauté des usagers de la monnaie ne fait pas l'objet de questionnements : elle est soit postulée (ce sont les agents économiques résidents), soit construite par agrégation de comportements rationnels d'individus maximisateurs. De leur côté, la plupart des théoriciens de la société pensent celle-ci sans y intégrer la question monétaire : étant pensée comme le produit de la souveraineté, elle ne participe pas fondamentalement à la construction des liens dans la société, ou apparaît comme un résultat de la construction préalable de cette société.

C'est contre ces deux positions que ce texte entend se positionner, en croisant une réflexion conceptuelle et un appui sur des dispositifs monétaires particuliers : les monnaies associatives, telles qu'elles ont émergé depuis les années 1980 et dont on trouve aujourd'hui des manifestations diverses en France (monnaies locales, banques de temps, systèmes d'échange local, cercles de « barter ») comme ailleurs. Dans le monde anglophone, une partie de ces monnaies est qualifiée de *community currencies* – ce sont généralement celles qui reposent sur un système de crédit mutuel, où dettes et créances individuelles se compensent sans émission de monnaie, comme dans les LETS et les banques de temps.

Après avoir resitué la dynamique de ces monnaies associatives (1), on interrogera les raisons pour lesquelles des collectifs locaux créent des monnaies : on identifiera pour cela trois finalités : au-delà d'une finalité non monétaire d'une autre de nature monétaire, on mettra l'accent sur la finalité communautaire, qui lie monnaie et communauté en renversant la conception dominante : ici, la monnaie engendre la communauté (2). Dans les monnaies associatives, cette construction communautaire est en particulier fondée sur des formes de proximité (3). On élargira alors la réflexion à la monnaie en général en empruntant le cadre institutionnaliste. Bien que celui-ci ait de longue date considéré la communauté de

---

<sup>1</sup> Pour un regard transversal sur les théories monétaires des économistes, et leur rapport à l'unicité ou à la pluralité de la monnaie, voir Blanc, Desmedt, Le Maux, Marques-Pereira, Ould-Ahmed et Théret (2013).

paiement, il reste à construire une analyse de la construction communautaire par la monnaie, autrement dit, de la construction de la communauté monétaire (4).

## 1. Dynamique des monnaies associatives

La dynamique contemporaine des monnaies associatives a émergé dans les années 1980 avec les premiers LETS (Local Exchange Trading Systems) et a donné lieu à une grande diversité de dispositifs (Solomon, 1996 ; Servet, dir., 1999 ; Lietaer, 2001 ; Blanc, dir., 2006). Tous ont en commun d'être de nature associative, les associations étant constituées autour d'une vision de ce que devrait être une bonne économie, une bonne finance, une bonne monnaie, et étant la construction collective de personnes assemblées volontairement autour de ce projet considéré comme d'intérêt collectif voire général. L'association est ici un regroupement formel de personnes autour d'une initiative non lucrative, sous des statuts qui varient selon les pays.

Ces projets monétaires sont alternatifs au sens où ils reposent sur une certaine vision des alternatives possibles<sup>2</sup>. L'idée même de créer une monnaie dans ce but synthétise cette orientation alternative : c'est bien cette dimension monétaire qui, d'emblée, séduit les uns par le côté provocateur ou jugé nécessaire de la « réappropriation citoyenne de la monnaie » (pour reprendre une expression souvent utilisée dans ce cadre), et rebute les autres comme étant impossible ou insensé dans nos sociétés modernes apparemment marquées par l'unicité de la monnaie dans un cadre souverain.

Quatre générations de monnaies associatives peuvent être distinguées, qui se caractérisent par une organisation monétaire particulière et des rapports particuliers au monde socio-économique et aux autorités publiques, locales ou centrales (Blanc 2011). Ces générations ne se succèdent pas mais s'imbriquent (l'émergence d'un dispositif d'une génération nouvelle ne met pas fin aux précédents) et se transforment (l'innovation au sein d'une même génération peut lui redonner un coup de fouet). La première génération est celle des LETS (local exchange and trading systems), qui apparaissent dès 1983 au Canada : ce sont des cercles fermés d'utilisateurs, particuliers mais aussi parfois professionnels, et dont les transactions sont enregistrées en une unité de compte interne inconvertible en monnaie nationale. On les qualifie parfois de systèmes de « crédit mutuel » car les comptes de chaque membre sont généralement positionnés à zéro à leur entrée dans le LETS ; comme aucune conversion entrante n'est possible les échanges se traduisent par des comptes en crédit et d'autres en débit, l'équilibre n'étant atteint que par la somme des soldes de tous les comptes. Une seconde génération apparaît en 1987 aux Etats-Unis avec le développement de banques de temps. Conçues sur la même technique de « crédit mutuel » des LETS, les échanges sont restreints aux seuls services, généralement non professionnels, et sont comptabilisés en fonction du temps passé à les fournir. La troisième génération, qui correspond aux monnaies locales et qui apparaît en 1991 aux Etats-Unis, répond à un tout autre principe : sous forme prioritairement papier, ces monnaies sont émises préalablement aux transactions (et non plus par crédit mutuel au moment même de la comptabilisation de la transaction), essentiellement par conversion entrante de monnaie nationale. Elles sont destinées à soutenir l'économie locale et donc intègrent nécessairement des professionnels

---

<sup>2</sup> Cette idée de regarder des *alternatives* au système économique actuel ou à certaines de ses caractéristiques doit être bien distinguée de l'idée selon laquelle ces monnaies seraient d'usage *alternatif* aux monnaies nationales ou à l'euro. Peu de porteurs de projets affirment cet usage alternatif possible, mais quasiment tous affirment travailler à la construction d'alternatives.

(commerces, producteurs, associations...) auprès desquels les usagers particuliers viennent utiliser leur monnaie. Une quatrième génération de monnaies associatives émerge en 2000 à Rotterdam, sous la forme d'un projet complexe de rétribution des comportements écocitoyens connecté à la promotion de l'économie locale.

Dans cette dynamique internationale, la France a connu une séquence spécifique marquée par des catégories indigènes qui ont évolué tout à la fois du fait des inspirations internationales et des spécificités locales. Cette séquence est la suivante : émergence des SEL (première génération) à partir de 1994 ; débuts des réflexions qui ont donné lieu au projet SOL (quatrième génération) en 1998 ; mise en œuvre expérimentale de la monnaie SOL en 2007-09 ; émergence de monnaies locales (troisième génération) en 2010, qui s'avèrent être durant cette décennie les éléments les plus dynamiques de ce mouvement ; essaimage en franchise des Accorderies (deuxième génération) à partir de 2011 sur la base de partenariats établis avec la Fondation MACIF et des collectivités territoriales.

Les monnaies locales associatives (troisième génération), qui sont des monnaies destinées à circuler entre particuliers et commerces et producteurs locaux et qui sont émises par des groupes associatifs, sont en plein essor en France depuis les premières expériences lancées en 2010 (Blanc et Fare, 2016a).

## 2. Trois finalités articulées

Pourquoi des collectifs généralement formés en association créent-ils des monnaies ? Ce n'est en effet pas évident, dans un univers baigné par la représentation commune selon laquelle la monnaie, produit de la souveraineté, est gérée par la banque centrale, haut lieu d'expertise, de complexité et de technicité. On peut raisonner ici autour de trois motivations successives : des finalités non monétaires, des finalités monétaires, des finalités communautaires.

### 2.1. Des finalités non monétaires

Les finalités non monétaires sont les plus explicitées depuis les origines de ce mouvement. La monnaie apparaît ici comme un outil devant permettre d'atteindre des objectifs non monétaires. Sur l'ensemble des monnaies associatives, les finalités non monétaires suivantes apparaissent : il s'agit :

- (a) de promouvoir la convivialité et le lien social,
- (b) de promouvoir des échanges non marchands,
- (c) de réorienter les activités et les revenus selon certains critères,
- (d) de dynamiser les activités dans l'espace local,
- (e) de pallier les défaillances de l'activité économique.

Les SEL français et les banques de temps, par exemple, se concentrent plus particulièrement sur les finalités (a) et (b), en promouvant des formes d'échange valorisés sur d'autres critères que les prix marchands et en promouvant les relations réciproques multilatérales (donc, communautaires). Les monnaies locales, quant à elles, se concentrent sur les finalités (c) et (d) et intègrent complètement l'univers marchand tout en travaillant à le subvertir en stimulant des productions considérées comme éthiques, soutenables etc. Le *trueque* argentin, qui est une forme particulière de système d'échange local, a beaucoup joué sur l'idée de substituer à une activité économique défaillante, le Cercle économique WIR,

ancêtre de la banque suisse WIR, a été créé dans les années 1930 par des PME en vue de leur propre pérennité en dépit de la crise (finalité (e)).

Ces finalités non monétaires des monnaies associatives interrogent. Il n'est pas évident que le passage par la monnaie soit le plus efficace pour les atteindre : en quoi est-il nécessaire de créer une monnaie spécifique si l'on souhaite revivifier le lien social, promouvoir un changement de pratiques de consommation, soutenir une économie de proximité ou encore soutenir les PME ? Chacun de ces objectifs peut être poursuivi par d'autres méthodes, dont rien ne dit a priori qu'elles sont moins efficaces. L'hypothèse qu'on développera ici est que, si la monnaie n'est pas un passage obligé pour réaliser ces objectifs, les projets monétaires associatifs sont néanmoins significatifs de deux autres finalités : une finalité monétaire et une finalité communautaire. Si la seconde est souvent explicitée et se présente comme une finalité complémentaire à la première, la troisième reste généralement implicite alors qu'elle est une condition de réussite de la première.

## **2.2. Des finalités monétaires**

Il existe ainsi une finalité directement monétaire dans la création de monnaies associatives. Pourtant, il n'est d'ailleurs pas toujours reconnu par les acteurs eux-mêmes que le projet a une dimension monétaire : au début des SEL (systèmes d'échange local) en France, à partir de 1994, le terme monnaie est fortement refusé par les sélistes, et les banques de temps ne sont pas toujours considérées au même plan que les monnaies locales lorsqu'il s'agit de raisonner sur les nouvelles formes monétaires. C'est un problème d'interprétation de la nature des systèmes dits de « crédit mutuel » que sont les SEL / LETS et les banques de temps<sup>3</sup>. On ne discutera pas ici ce point, partant de l'analyse très simple selon laquelle ces dispositifs, en établissant un système de résolution de dettes à partir d'une unité de compte, ont une dimension incontestablement monétaire.

Créer de telles monnaies heurte l'institution monétaire telle qu'elle domine aujourd'hui, c'est-à-dire l'articulation de la souveraineté et d'une délégation de gestion à un système bancaire hiérarchisé qui émet la monnaie par crédit portant intérêt. Le propos monétaire des monnaies associatives est ainsi contestataire (Blanc, 2015) : il s'agit à la fois de proposer des voies de transformation de la monnaie (des penseurs monétaires se dégagent ainsi de ces mouvements et certains construisent une œuvre au long cours, comme B. Lietaer ou Th. Greco) et de les appliquer sans attendre, à partir de l'échelle locale, avec la perspective plus ou moins affirmée que ces dispositifs locaux peuvent essaimer ou s'étendre et atteindre l'échelle globale, provoquant ainsi une transformation irrémédiable du système monétaire, financier et économique. Cette contestation monétaire se structure autour de plusieurs arguments complémentaires : (a) l'insoutenabilité d'un système monétaire fondé sur l'intérêt et concentré sur un type unique de monnaie et d'émetteur, (b) la maîtrise du système monétaire par les puissances d'argent ayant ainsi les moyens d'orienter le système économique à leur bénéfice et donc de pérenniser leur pouvoir, (c) le caractère obsolète ou inadéquat du système monétaire actuel compte tenu de la société nouvelle qui émerge, et donc la nécessité de repenser la monnaie pour faire face aux enjeux sociétaux et environnementaux des décennies à venir. Des expressions telles que « changer la monnaie », « pour changer, échangeons », « la monnaie autrement » etc. dénotent cette contestation monétaire qui complète les finalités non monétaires vues précédemment.

---

<sup>3</sup> On parle de « crédit mutuel » pour signifier que les échanges donnent lieu à compensation des créances et dettes sans qu'il y ait eu une création monétaire préalable.

### 2.3. Dévoiler les finalités communautaires

Il existe cependant une troisième finalité, communautaire celle-là, dans les projets de monnaies associatives. Cette finalité est moins fréquemment proclamée, alors qu'elle semble au cœur de ces projets. Une précision ici s'avère essentielle : il ne s'agit pas de rassembler une communauté préexistante (ce qui pourrait conduire à une conception communautariste de la monnaie) mais de la construire autour de valeurs affirmées par l'association émettrice et présentées sous diverses formes, dont des chartes (Blanc et Fare, 2016b). Un projet plaqué sur une communauté préexistante semble courir à l'échec (Dissaux, 2016). A contrario, bien des monnaies associatives reposent sur la construction participative de leurs règles, qui s'imposent ensuite à tous, tout en étant susceptibles d'évoluer par décision collective. Cette construction ne part pas de zéro, car les projets s'établissent en référence à d'autres projets qu'ils revisitent et adaptent. L'apparition de réseaux d'acteurs structurés conduit à formaliser et homogénéiser le champ, même si c'est de façon assez variable. En France, les premiers SEL ont importé un modèle anglophone via la traduction directe d'un ensemble de textes en un recueil intitulé *Les SEL, mode d'emploi* (Servet, dir., 1999). L'association SELidaire, créée quelques temps après les premiers SEL, a fourni une base commune d'informations support d'une certaine homogénéisation des SEL. Dans le domaine des monnaies locales, le Mouvement SOL, structuré par une association Loi 1901 et une SCOP, puis le réseau informel des Monnaies locales complémentaires, ont fortement structuré le champ, via des modèles de chartes, des méthodologies communes, un manifeste, des rencontres semestrielles et des assises moins fréquentes, des formations etc. Les projets locaux s'élaborent donc sur la base d'une expérience accumulée toujours plus importante, et les groupes qui les mettent en œuvre ont à statuer sur les spécificités de leur propre projet et de leur territoire. Le moment de définition du nom de la monnaie et des slogans et visuels portés par les billets est d'une grande importance symbolique et conduit à poser ce qui définit la communauté des usagers, en fonction des valeurs générales portées par le projet et des spécificités du territoire. Le processus participatif par lequel un « projet de projet » devient « projet » puis « monnaie locale » est, en conséquence, potentiellement long (parfois plusieurs années) et lourd (il engage potentiellement plusieurs dizaines de personnes structurées en comités centrés sur des tâches particulières), mais déterminant dans la définition de ce que sera la communauté monétaire<sup>4</sup>.

Dans ce processus potentiellement long et lourd, la construction communautaire apparaît comme une condition et un résultat. Elle est d'abord une condition de réussite du projet dans un sens très basique : sans communauté d'usagers, c'est-à-dire sans afflux de personnes devenant adhérentes pour utiliser le dispositif monétaire, le projet ne se concrétise pas. Pourtant, cet afflux ne doit pas être réalisé à n'importe quel prix, puisqu'il doit être conditionné à la reconnaissance des valeurs et des finalités du projet. C'est tout le sens de la période de *capacitación*, formation pouvant durer plusieurs heures et par laquelle les aspirants usagers devenaient adhérents des *nodos* de *trueque* en Argentine. Cette contrainte de *capacitación* a dû être levée en 2001-02 devant l'afflux massif d'une population aux abois, et on peut supposer que cet affaiblissement dans la transmission des valeurs a joué un rôle dans l'échec du *trueque* en 2002-03. La communauté doit donc être

---

<sup>4</sup> La distinction entre « projets de projets » et « projets » est faite sur le site du réseau informel des monnaies locales complémentaires. Un « projet de projet » correspond à une idée lancée par un collectif qui n'a pas encore engagé la démarche conduisant à engager le projet lui-même. Voir <http://monnaie-locale-complementaire.net>

resserrée autour de valeurs et de finalités : la monnaie associative n'a aucune vocation à circuler de façon généralisée.

La construction communautaire est cependant aussi un résultat majeur du processus de montage du projet monétaire associatif. C'est pourquoi la longueur et la lourdeur du processus participatif ne s'oppose pas au projet monétaire mais peut en être, au contraire, une condition. La communauté monétaire s'élabore en effet par une démarche d'éducation populaire participative : c'est de l'éducation populaire car il s'agit de faire advenir les habitants de territoires particuliers à un certain degré d'analyse et de compréhension des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, de l'échelle locale à l'échelle globale, et c'est un processus participatif car cette éducation est en particulier réalisée par les personnes elles-mêmes : elles ne sont pas l'objet d'une démarche décidée par d'autres, mais les actrices, c'est-à-dire initiatrices et bénéficiaires, de cette démarche.

Une incidente de cette analyse est que l'usage de la monnaie ne se réduit pas, dans ce cas, à un calcul rationnel d'individus maximisateurs qui mettent en balance les bénéfices et les coûts liés à l'usage de différents moyens alternatifs de paiement. La monnaie apparaît au contraire comme indissociable de la communauté qui l'emploie, et par conséquent d'un ensemble de valeurs et de finalités collectives qui repoussent le calcul individuel maximisateur à ses marges. Celui-ci devient une pratique déviante et dangereuse car il remet en cause la légitimité des valeurs constitutives de la communauté monétaire et introduit une tendance isomorphique qui peut vider le projet monétaire associatif de sa substance. Pour l'exprimer en des termes relatifs aux modalités d'articulation de différentes monnaies, la complémentarité monétaire qu'introduisent les monnaies associatives sous la forme de supplémentarité (recours à la monnaie associative pour des usages non couverts par la monnaie nationale), de simultanéité (usage simultané de la monnaie associative et de monnaie nationale) ou d'autonomie (par absence de commensurabilité entre les unités de compte associative et nationale), se dissout potentiellement par l'introduction de logiques de concurrence entre monnaies (Blanc, 2016).

### **3. La communauté monétaire construite par la proximité**

La communauté apparaît donc comme une résultante du projet monétaire. On esquisse ici la façon dont cette construction procède de formes de proximité, en empruntant aux travaux relatifs à l'économie territoriale pour les appliquer au cas spécifique des monnaies locales (Blanc et Fare, 2016b). Celle-ci s'intéresse particulièrement au niveau mésoéconomique qui est celui mobilisé par les monnaies associatives. La mésoéconomie met en exergue l'existence de « niveaux d'agrégation intermédiaires des acteurs par affinités, par sentiment partagé d'appartenance ou par regroupement en vue de trouver une solution à un problème jugé comme commun » (Pecqueur, 2008, p. 14). Ces niveaux intermédiaires constituent des espaces autonomes où les acteurs locaux (citoyens, entreprises, groupes, pouvoirs publics) interagissent afin de s'organiser. Sur cette base, plusieurs formes de la proximité (Bouba-Olga et Grossetti, 2008) s'imbriquent dans la conception, l'organisation et le développement des monnaies locales (Fare, 2011).

La proximité spatiale joue assurément un grand rôle, à partir de la construction sociale d'un territoire. Certains dispositifs de monnaies locales mobilisent la notion de « bassin de vie », définie par l'un des acteurs et penseurs de ces monnaies comme une « construction sociale et politique plutôt qu'une « localisation » géographiquement définie » (Lepesant, 2012). Dans la conception que les acteurs se font de ces bassins de vie, il apparaît

que cela peut recouper l'échelle administrative d'un pays, sans toutefois s'y laisser enfermer. Cette proximité spatiale ne suffit certainement pas à définir les modalités de mise en œuvre effective du projet éthique, mais la construction du territoire pertinent contribue à leur définition. Dans d'autres pays d'Europe, néanmoins, cette proximité spatiale peut constituer le critère fondateur des projets de monnaie locales (monnaies britanniques des villes en transition, regio germaniques).

Si les acteurs interagissant sur le territoire partagent des valeurs ou des représentations communes (une proximité cognitive), s'ils sont déjà agencés en réseau social (proximité relationnelle) du fait par exemple de liens de militantisme, il peut émerger une volonté, « le choix du faire ensemble », qui s'institutionnalise dans la création de la communauté monétaire locale. Ce projet collectif engendre des proximités de médiation, c'est-à-dire des règles, normes et valeurs qui permettent la mise en place des relations à l'intérieur de la communauté afin d'assurer la coordination des actions des membres et d'assurer le fonctionnement de la communauté tout en assurant sa reproduction. La monnaie devient alors à la fois l'objet central du projet et un symbole de l'appartenance au groupe. La communauté ainsi instituée constitue une médiation sociale qui elle-même génère des proximités de coordination et des proximités cognitives qui produisent des relations de confiance et de coopération (pour un exposé de l'articulation de ces formes de proximité, voir Bouba-Olga et Grossetti, 2008).

Dans toutes ses dimensions, la proximité est ainsi un élément central des projets monétaires locaux : elle en est à la fois une condition nécessaire et un résultat, car la mise en œuvre du projet nécessite l'activation d'une proximité socio-économique dans le cadre d'une certaine proximité spatiale, mais dans le même temps elle consolide (ou parfois établit) des formes de proximité socio-économique. Les chartes et conventions constituent des éléments clés de la construction de la communauté monétaire qui est symbolisée par l'usage de la monnaie associative.

Ces projets monétaires articulent donc un projet éthique et des formes complexes de proximité. Or la réalisation du projet éthique passe par l'intégration conditionnelle de prestataires professionnels et de particuliers, tous deux mis en lien par l'utilisation de la monnaie. Les conditions d'intégration sont d'autant plus fortes que le projet éthique s'écarte des usages courants. Le jeu de la proximité est un premier outil de sélection : démarcher les commerces, artisans, paysans ou associations que les porteurs du projet savent conformes à celui-ci (proximité cognitive, matérielle et relationnelle, dans la typologie de Bouba-Olga et Grossetti, 2008), également conditionnées par la proximité spatiale. Dans un certain nombre de cas, cependant, ces proximités sont considérées comme insuffisantes pour garantir la conformité ou, au moins, la compatibilité des prestataires au projet, en statique (qu'en est-il au moment de l'adhésion ?) comme en dynamique (comment les pratiques des prestataires évolueront-elles ?). Des procédures formelles destinées à établir cette compatibilité, voire cette conformité, sont ainsi établies.

Les modalités formelles de sélection des prestataires peuvent être rapprochées des systèmes participatifs de garantie (SPG) développés notamment dans le cadre de l'agriculture biologique ou des AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) (Rodet, 2012). Les SPG constituent des systèmes d'assurance qualité « par et pour les consommateurs ». Ils sont ancrés localement et, en principe, producteurs et consommateurs participent ensemble à cette démarche. Ils impliquent une construction de confiance, un réseau social et des échanges de connaissances (Akker, 2009). A la différence

de simples labels résultant d'une certification par tiers, ce ne sont pas des substituts de formes de proximité puisque, au contraire, ils les mobilisent afin de renforcer la garantie de conformité ou de compatibilité.

Bien que les acteurs de ces monnaies locales n'y fassent pas référence et souvent ne réagissent pas à l'évocation de ces systèmes, les comités d'agrément mis en place dans certains dispositifs de monnaies locales associatives procèdent d'une logique proche : on peut y trouver la construction progressive d'une grille de questionnement, la volonté de transparence et d'établissement de relations de confiance, la participation potentielle de tous les membres à l'évaluation, la reconnaissance des démarches de progrès. La participation des membres est cependant toujours difficile à construire et à maintenir.

#### 4. De la communauté de paiement à la communauté monétaire

Les monnaies associatives sont indissociables d'une construction communautaire fondée sur une téléologie contestant le système de valeurs dominant. Il s'agit maintenant de tenter l'élargissement de cette analyse à la monnaie en général. On peut, pour cela, interroger les approches institutionnalistes qui, contrairement aux approches économistes dominantes, ont intégré l'idée de communauté sous la forme de la communauté de paiement. Cela nous conduira à élargir la réflexion en posant le concept de communauté monétaire dont les relations à la monnaie devront être précisées.

La communauté a été mise en avant dans les théories monétaires institutionnalistes francophones, particulièrement au travers du concept de communauté de paiement, que l'on trouve originellement chez Knapp.

Celui-ci construit une typologie complexe (et assez hermétique) de la monnaie comme moyen de paiement, reconnaissant et détaillant la pluralité des formes monétaires comme, probablement, aucun auteur avant lui. Mais il va plus loin, car il conçoit la monnaie comme système institutionnel (au sens d'étatique) de libération des dettes qui définit une communauté de paiement (Knapp, 1973, p. 134 sq). Commons souligne cette avancée théorique et s'en inspire (Commons, 1934, pp. 457-472). En France, après un passage assez neutre chez Pirou et chez Barre, ce terme a intégré l'institutionnalisme monétaire francophone développé à partir des années 1970 (Alary, Blanc, Desmedt, Théret, 2016)<sup>5</sup>.

Dans les travaux institutionnalistes, le concept de communauté de paiement permet d'introduire la dimension holistique de la monnaie et de réfléchir aux conditions de construction de la confiance et de la légitimité du pouvoir souverain à contrôler la monnaie : la reconnaissance des institutions et des règles de monnayage, de compte et de résolution des dettes sert de socle à la confiance, nécessaire à l'institution monétaire. La communauté constitue alors une totalité qui est incluse par l'usage de la monnaie dans toute transaction réglée en monnaie. Celle-ci symbolise dès lors l'unité de la communauté de paiement et le partage de valeurs (le partage d'une téléologie) par les acteurs qui l'emploient. Cette idée a inspiré notamment Aglietta (1988), qui écrit : « la confiance est donc la disposition d'esprit individuelle qui appréhende la communauté de paiement comme une réalité qui dépasse l'horizon économique de chaque individu » (Aglietta, 1988, p. 99). Orléan (1995, p. 256) écrit, à propos de sociétés non occidentalisées : « la monnaie comme médiation est toujours

---

<sup>5</sup> Voir notamment Pirou (1945), Barre (1978), Aglietta (1988), Courbis, Froment et Servet (1990), Cartelier (1996), Servet, Théret et Yildirim (2008), Théret (2008).

légitimée [...] par la communauté constituée comme un tiers transcendant ». On peut sans doute étendre cette problématique à nos sociétés occidentalisées.

Pourtant, en dépit des travaux institutionnalistes ayant exhumé la communauté de paiement pour en faire l'expression de la totalité sociale qui s'inscrit au cœur des relations monétaires décentralisées et individualisées, la communauté est restée sous-théorisée. Théret (2008) a cependant précisé la réflexion. Il a reformulé le concept en articulant communauté de paiement (associée à la confiance méthodique, qui relève de l'observation quotidienne de l'efficacité de la monnaie) et communauté de compte (associée à la confiance éthique, qui relève d'un accord collectif quant aux valeurs ultimes portées par l'institution monétaire). Cela lui permet de prendre en considération la forme dominante de l'institution monétaire dans laquelle une unité de compte unique est articulée à une pluralité de moyens de paiement. Un ordre monétaire résulte de la forme particulière et de l'articulation de ces deux communautés. Dans un système monétaire unifié, communauté de paiement et communauté de compte coïncident.

Il nous semble pourtant que dans le cadre institutionnaliste le concept de communauté de paiement est resté marginal. Il a été soit conçu comme totalité incluse dans les relations monétaires décentralisées, soit comme leur agrégation. Dans le premier cas, l'apport est déterminant par rapport à une conception fonctionnaliste de la monnaie puisqu'elle signifie qu'une relation monétaire ne peut pas être analysée comme simplement bilatérale, mais il manque une analyse de la façon dont la communauté procède de la monnaie. Dans le second cas, les relations monétaires décentralisées sont ce qui donne lieu à la communauté de paiement, mais la dimension proprement téléologique de la communauté demeure invisible.

Pour sortir de cette double difficulté, il faut fonder le concept de communauté monétaire en le considérant à la fois comme *résultat de la totalisation des pratiques monétaires décentralisées*, comme *opérateur de normalisation de ces mêmes pratiques* et comme *socle d'un commun monétaire fondé sur des valeurs*. Parler de communauté monétaire permet de ne pas disperser la notion de communauté dans des pratiques précises (paiement, compte), mais de l'associer à une hiérarchie en valeurs. Sous cet angle, la communauté monétaire est le réceptacle de la dimension éthique de la confiance : cette forme de la confiance qui ne s'exprime ni par la confiance méthodique, ni par la confiance hiérarchique (c'est-à-dire la reconnaissance de la capacité des autorités monétaires à contrôler et réguler la monnaie), mais par un accord collectif quant aux valeurs ultimes portées par l'institution monétaire.

### En guise de conclusion très provisoire

Le concept de communauté monétaire n'a pas été investi, à l'exception de Cuillerai (2001) qui l'étudie à partir d'un travail philosophique et de Lordon et Orléan (2008) qui l'abordent par une modélisation de la genèse logique de la monnaie. Mais Lordon et Orléan n'intègrent pas la téléologie monétaire sur laquelle on veut insister ici : dans leur construction, l'élection d'une monnaie se fait par une « dynamique mimétique » où l'Etat joue un rôle central tandis qu'interviennent des puissances monétaires privées perturbatrices. C'est dans la confrontation de ce que les auteurs appellent la « définition de la richesse » que pourrait se loger un conflit téléologique, mais rien ne permet de saisir en quoi cette confrontation se démarque d'une volonté d'accaparement de la richesse par le contrôle de sa définition.

En conclusion provisoire de cette esquisse de généralisation du propos initial sur la monnaie en tant qu'elle participe de l'émergence de la communauté, on posera les trois points suivants. Premièrement, la communauté n'est pas prédéfinie mais est construite par la monnaie elle-même : c'est alors une communauté monétaire dont la dimension téléologique est centrale, bien que généralement masquée par le fait même qu'elle fait l'objet d'un compromis. On peut comprendre par là l'importance, pour l'exercice de la souveraineté politique, d'associer celle-ci à la communauté monétaire : car toutes deux reposent sur une définition d'un système de valeurs. Deuxièmement, en tant qu'elle est associée à une communauté, la monnaie travaille les articulations de la communauté avec son extérieur, qui est faite d'autres communautés. En conséquence, les questions de conversion et de taux de change sont centrales pour comprendre comment se définit une communauté monétaire et comment elle s'articule à d'autres. Il n'y a donc pas de nécessité logique à ce qu'une communauté monétaire soit exclusive et fermée : elles peuvent au contraire être multiples et se chevaucher en étant hiérarchisées, comme l'atteste l'émergence de communautés monétaires locales telles que les construisent les monnaies associatives. Troisièmement, la communauté repose par définition sur des choses communes : la communauté monétaire appelle l'identification de ce qui fait le « commun » dans la monnaie. Au premier rang des communs monétaires, se trouvent l'unité de compte et les principes à partir desquels dettes et biens sont évalués.

## Bibliographie

Aglietta, M. (1988). L'ambivalence de l'argent. *Revue française d'économie*, 3(3), 87-133. <http://doi.org/10.3406/rfec.1988.1186>

Akker, van den J. (2009), « Convergences entre les systèmes participatifs de garantie et les systèmes de contrôle interne dans un projet pilote d'IFOAM », *Innovations Agronomiques*, n°4, pp. 441-446.

Alary, P., Blanc, J., Desmedt, L., & Théret, B. (2016). *Théories françaises de la monnaie. Une anthologie*. Paris: PUF.

Barre, R. (1978). *Economie politique*. Paris, France: Presses universitaires de France.

Blanc, J. (2015). Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, (18), 1-20.

Blanc, J. (2016), « Unpacking monetary complementarity and competition: a conceptual framework », *Cambridge Journal of Economics*, forthcoming.

Blanc, J. (dir.), (2006), *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Economica, Paris.

Blanc, J. et Fare, M., (2016a), « Etat des lieux et enjeux de l'hybridation des ressources pour les monnaies locales associatives », in : Laurent Gardin et Florence Jany-Catrice (dir.), *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, à paraître.

Blanc, J., (2011), "Classifying "CCs": Community, complementary and local currencies' types and generations", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, Special Issue : Complementary currencies: state of the art, pp. 4-10.

Blanc, J., & Fare, M. (2016b). Turning values concrete: the role and ways of business selection in local currency schemes. *Review of Social Economy*. Forthcoming.

Blanc, J., Desmedt, L., Le Maux, L., Marques-Pereira, J., Ould-Ahmed, P., Théret, B. (2013). « Monetary Plurality in Economic Theory », *2nd International Conference on Complementary Currency Systems (CCS)*, « Multiple moneys and development: making payments in diverse economies », 19 – 22 June 2013, Den Haag (Netherlands).

Bouba-Olga, O. et Grossetti, M., (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 311-328.

Cartelier, J. (1996). *La Monnaie*. Paris, France: Flammarion.

Commons, J. R. (1934). *Institutional economics: its place in political economy*. New York, Etats-Unis d'Amérique: Macmillan.

Courbis, B., Froment, É., & Servet, J.-M. (1990). A propos du concept de monnaie. *Cahiers d'économie politique*, 18(1), 5-29. <http://doi.org/10.3406/cep.1990.1091>

Cuillerai, M. (2001). *La communauté monétaire: prolégomènes à une philosophie de l'argent*. Paris, France.

Dissaux Tristan, 2016, *L'usage des monnaies complémentaires comme outil du développement: Etude de cas au Kenya*, Rapport pour l'Agence Française de Développement.

Fare, M., (2011), *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 490 p.

Knapp, G. F. (1973). *The state theory of money* [1905] Clifton (N.J.), Etats-Unis: A. M. Kelley.

Lepesant, M., (2012), « Eléments d'analyse pour se repérer dans un projet de MLC ». Disponible en ligne : <http://monnaie-locale-complementaire.net/elements-danalyse-projet-mlc/>

Lietaer, B., (2001), *The future of money. A new way to create wealth, work, and a wiser world*, Century, London.

Lordon, F., & Orléan, A. (2008). Genèse de l'Etat et genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis. In Y. Citton & F. Lordon (Éd.), *Spinoza et les sciences sociales. De la puissance de la multitude à l'économie des affects* (p. 127-170). Paris: Editions Amsterdam.

Orléan, A. (1995). La légitimité de la monnaie. In M. Aglietta & A. Orléan (Éd.), *Souveraineté, légitimité de la monnaie* (p. 253-266). Paris: Association d'économie financière/A.E.F. : Centre de recherche en épistémologie appliquée/C.R.E.A.

Pecqueur, B., (2008), « Fondements théoriques et conceptuels du développement local et de la gouvernance territoriale », in : A. Diop, (ed.), *Développement local, gouvernance territoriale : enjeux et perspectives*, Paris : Editions Karthala.

Pirou, G. (1945). *Traité d'économie politique. Tome II, Le Mécanisme de la vie économique. 1, La Monnaie*. Paris, France: Recueil Sirey.

Rodet, D. (2012). Des dispositifs de jugement pour et par les consommateurs ? Les systèmes participatifs de garantie du commerce équitable, de l'agriculture biologique et des Amap. *Revue Française de Socio-Économie*, 10(2), 199-217.

Servet J.-M., Théret B., Yildirim Z., « Universalité du fait monétaire et pluralité des monnaies », in : Baumann et alii, dir., *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Servet, J.-M., (dir.), (1999), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris : Le Seuil, 344 p.

Solomon, L. D., (1996), *Rethinking our centralized monetary system : the case for a system of local currencies*, Praeger, Westport, Conn.

Théret, B. (2008). Les trois états de la monnaie. Approche interdisciplinaire du fait monétaire. *Revue économique*, Vol. 59(4), 813-841.